

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. McNulty, il est ordonné,—Que le nom de M. Brewin soit substitué à celui de M. Fawcett sur la liste des membres du comité spécial mixte sur l'immigration; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

*(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15 (3) provisoire du Règlement)*

*(Avis de motions (documents))*

Du consentement unanime, tous les ordres inscrits à cette rubrique sont réservés.

*(Bills privés)*

Le Bill S-30, Loi constituant en corporation la League Savings and Mortgage Company, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

En conformité des dispositions de l'article 6(2) provisoire du Règlement, M. Pickersgill, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que la Chambre continue de siéger après dix heures ce soir.

Et moins de dix députés s'étant levés pour s'y opposer, la motion est réputée adoptée.

La Chambre reprend l'étude en comité plénier du Bill C-251, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et, après avoir fait de nouveau rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger à nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement unanime, l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui en conformité des dispositions de l'article 6(2) provisoire du Règlement est annulé.

Il est convenu que la Chambre continue de siéger jusqu'à onze heures ce soir.

La Chambre reprend l'étude en comité plénier du Bill C-251, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse et, après avoir fait de nouveau rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Favreau, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada*, du mercredi 14 décembre 1966, conformément à l'article 7 de la loi sur les Règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.